



LA GAZETTE DE L'ADAR DES PAYS DU CALAISIS

530 Bd du Parc d'Affaires Eurotunnel
62 231 COQUELLES
Tél. 03 21 85 18 18
Fax 03 21 85 47 12
adar.paysducalais@wanadoo.fr
www.adar62.com

Tous les services à Domicile

Agrément d'une Association de Service aux Personnes N° 2006-2-62-17
SIRET : 78398199600037



Périodique - Numéro 12 - JANVIER 2012

2012

Le Conseil d'administration, la Direction et le personnel de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



SPASAD

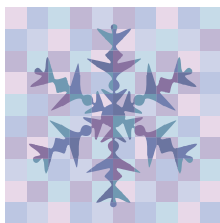
Nous sommes heureux de vous annoncer qu'à présent notre association est reconnue SPASAD. Le sigle SPASAD signifie : Service Polyvalent d'Aide, de Soins et d'Accompagnement à Domicile. Il s'agit du regroupement au sein d'une même structure d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), conformément aux modalités prévues par le décret du 25 juin 2004 relatif aux modalités d'organisation et de fonctionnement du SSIAD et sa circulaire d'application du 28 février 2005.

Les SPASAD doivent assurer la continuité des interventions, et les effectuer au moment où elles sont requises, que ce soit en aide ou en soins.

MATERIEL MEDICAL

Pour tout renseignement concernant le matériel médical, vous pouvez contacter notre service de soins infirmiers à domicile au 03.21.85.18.18.

HORAIRES



Nous vous remercions à l'avance de votre indulgence pour le retard que pourraient engendrer les conditions météorologiques de la saison lors des déplacements des intervenant(e)s.

Nous en profitons pour vous rappeler que les horaires mentionnés sur les plannings le sont à titre indicatif, ils ne prennent pas en compte le temps de déplacement entre les domiciles ; par contre, la durée de l'intervention est à respecter : si 1h est planifiée, l'intervenant(e) doit intervenir 1h complète.

LES SERVICES PROPOSES PAR L'ASSOCIATION

LA GARDE ITINERANTE DE NUIT

En novembre 2011, notre association a ouvert un nouveau service : la garde itinérante de nuit.



Objectifs :

Le service de garde itinérante de nuit permet par la mise en place de passage(s) programmés, de rassurer les personnes, d'effectuer des interventions déjà proposées le jour par notre service ou par un autre service.

Cette continuité d'aide permet de diminuer fortement les craintes des personnes aidées et un maintien à domicile plus long.

Public :

Ces interventions s'adressent à des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées, quel que soit le handicap, qui ne nécessitent pas une présence permanente, ou dont la présence permanente est assurée par la famille.

Prestations proposées par ce service :

∞ L'aide aux actes essentiels de la vie :

- Aide au coucher,
- Aide au transfert, à la mobilisation,
- Aide à l'habillage et au déshabillage,
- Aide à l'hygiène corporelle,
- Aide à la prise des médicaments,
- Aide à la prise d'un repas.



∞ L'aide à la sécurisation :

- Vérifier la fermeture (portes, volets, gaz...),
- Ecouter et accompagner la personne par une présence rassurante,
- S'assurer du bien être de la personne,

∞ Accompagnement à la Vie Sociale :

- Assurer une présence lors des sorties des usagers au départ pour la préparation si nécessaire et au retour.

∞ Intervention dans le cadre de la téléassistance :

- le service de garde itinérante de nuit pourra si nécessaire être le référent auprès des différents centres de téléassistance.

Horaires d'intervention :

Le service fonctionnera de 21h à 1h et de 5h à 7h dans un premier temps avec une personne disponible d'astreinte entre 1h et 5h en cas de besoin pour des interventions non programmées. Ces horaires seront susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la demande par les usagers.



Mise en place du planning d'intervention et de l'accompagnement :

Chaque demande d'intervention du service de garde itinérante de nuit fera l'objet d'un diagnostic de la demande entre le coordonnateur du service, la personne âgée et/ou handicapée, la famille ou l'entourage et les autres intervenant(e)s lors d'une visite à domicile.

Durant cette rencontre, le coordonnateur déterminera avec l'utilisateur ses besoins, proposera la ou les prestations(s) adaptée(s) et élaborera le planning de passages.

L'utilisateur sera destinataire d'un livret d'accueil, d'un règlement de fonctionnement du service, d'un cahier de liaison et du contrat de prestation ou document individuel de prise en charge qui sera élaboré et signé.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : 03.21.85.18.18.

SERVICE A LA PERSONNE

L'aide à domicile effectue des tâches ménagères courantes :

- Ménage, repassage, lavage des vitres, ...



AIDE A LA PERSONNE



Notre association intervient auprès des personnes fragilisées afin de les aider dans la réalisation des actes quotidiens :

- Aide à la toilette, lever, coucher, courses, préparation des repas, ...

Elle accompagne également les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs proches.

PETITS TRAVAUX

Une personne de confiance se rend au domicile des usagers pour effectuer :



- Des travaux de jardinage, de tonte de pelouses, de ramassage des feuilles, ...,
- Le déneigement de l'accès au domicile,
- Des petits travaux de bricolage et d'entretien,
- Les soins et promenades d'animaux domestiques,
- La surveillance temporaire des domiciles.

GARDE D'ENFANTS

L'intervenante accompagne les enfants à l'école ou aux activités extrascolaires, prépare le goûter, fait prendre le bain, fait un peu de ménage pendant que les enfants font leurs devoirs.



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.)



Ce service assure, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, les soins infirmiers et l'hygiène générale. Le patient est pris en charge à 100% par tous les régimes d'assurance maladie.

Les soins sont prodigués par une infirmière, une aide soignante ou une aide médico-psychologique à domicile.

Pour tout renseignement concernant l'un ou plusieurs de ces services : 03.21.85.18.18.

L'ICGC CLIC

Nous vous indiquons ci-dessous les coordonnées de l'Instance de Coordination Gérontologique du Calais et du Centre Local d'Information et de Coordination (I.C.G.C./C.L.I.C) :

33 rue du Général Chanzy – 62100 CALAIS. Tél : 03.21.96.73.13.

Email : icgc.calais@wanadoo.fr

Service gratuit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Prise de rendez-vous possible

L'I.C.G.C./C.L.I.C est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, de conseil et de soutien aux personnes âgées et à leur famille.

Voici quelques-unes de ses missions :

- informer sur les différentes aides permettant le maintien à domicile, les associations et autres structures de soins et services au domicile, les prises en charge existantes en établissement dans les diverses communes du Pays du Calais,
- proposer un accompagnement des aidants (groupes de parole, cycles de rencontres),
- conduire des actions et manifestations de communication.

COURSES

Si vous désirez que votre aide à domicile fasse vos courses, elle doit le faire pendant son temps de travail.



PERMANENCE MENSUELLE FRANCE PAS DE CALAIS ALZHEIMER

France Pas de Calais Alzheimer antenne de Calais tient une permanence physique sur rendez vous chaque 2e mardi du mois de 14h30 à 16h00 dans les locaux de l'ASSAD rue Descartes à Calais. Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous : **03.21.85.18.18**

BOITE A IDEES

Suivi des idées :



- Ouvrir un service de création photos, plaquettes de porte, cartes de visite, étiquettes, ... personnalisées : Idée refusée
- Organiser une journée Portes ouvertes chaque année : Idée en attente
- Informer le personnel en cas de décès d'un usager dans les Dessous de l'Adar (revue destinée au personnel de l'association) : Idée acceptée.

RESULTATS ENQUETE CONCERNANT LES REMPLACEMENTS (ETE 2011)

Nous remercions les personnes ayant participé à cette enquête.

Ci-dessous, vous trouverez les résultats obtenus :

Taux de satisfaction élevé : 84,21 % - Taux de retour moyen : 22,06 %

La satisfaction est grande majoritaire comme démontrée ci-après (sur les 18 questions posées : 15 ont des réponses positives en majorité, seules deux ont une majorité de non-réponses, il n'y en a qu'une dont les réponses sont négatives en majorité) :

- Vous êtes ? Grande majorité d'usagers (75 %).
- Vous a-t-on informé(e) du remplacement ? Grande majorité de réponses positives (87,01%)
- L'Aide à domicile remplaçant(e) a-t-il(elle) été présenté(e) ? Majorité de réponses négatives (44,16 %)
- En cas de modification des jours ou horaires, vous a-t-on informé(e)? Grande majorité de réponses positives (70,13%)
- L'organisation des remplacements est : Majorité de la satisfaction (66,23 %)
- Le cahier de liaison a-t-il été consulté ? Majorité de non-réponses (38,96 %)
- Le cahier de liaison a-t-il été complété ? Majorité de non-réponses (40,26 %)
- Qualité de travail : Grande majorité de la satisfaction (88,32%)
- Amabilité : Grande majorité de la satisfaction (92,21%)
- Discretion : Grande majorité de la satisfaction (96,10%)
- Respect de vos habitudes : Grande majorité de la satisfaction (92,20%)
- Rangement du matériel : Grande majorité de la satisfaction (92,20%)
- Tenue vestimentaire : Grande majorité de la satisfaction (93,50%)
- Confiance : Grande majorité de la satisfaction (93,51%)
- Ponctualité : Grande majorité de la satisfaction (94,82%)
- Etes-vous satisfait(e) des remplacements ? Grande majorité de réponses positives (85,71%)
- Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait(e) des interventions ? Grande majorité de réponses positives (92,21%)
- Recommanderiez-vous l'Adar à un proche ? Grande majorité de réponses positives (87,01%)



Résumé des réponses écrites :



- Dans plusieurs domiciles, il n'y a pas de cahier de liaison,
- La plupart des usagers sont satisfaits des remplacements, d'autres le sont moins,
- Certains aimeraient avoir toujours la même remplaçante.

FRAIS KILOMETRIQUES

Si l'aide à domicile utilise son véhicule personnel pour aller faire vos courses ou vous transporter à un rendez-vous médical, ou à une toute autre destination, les frais kilométriques vous seront facturés 0.35 E/Km (année 2011).

Un document « Mission Transport » est à remplir et à signer avant de le transmettre au bureau. Il faut veiller à bien indiquer le point de départ et d'arrivée sur ce document afin de permettre le calcul des kilomètres effectués et l'établissement de la facturation équivalente.

Si ce document est restitué avec un élément manquant, il vous sera demandé de corriger cette erreur.



AIDE MENAGERE ET AUXILIAIRE DE VIE

Si votre plan de financement comprend des heures d'aide ménagère et d'auxiliaire de vie, il faut respecter le plan d'aide attribué, les heures d'auxiliaire de vie ne sont pas attribuées pour effectuer les tâches ménagères mais afin de vous aider dans les actes de la vie quotidienne (aide à la toilette, au repas...). Pour tout complément d'information à ce sujet, n'hésitez pas à contacter votre responsable de secteur au **03.21.85.18.18**.

ASSOCIATION LUDO 62

L'association LUDO 62, située au service pédiatrique de l'hôpital de Calais, **collecte des jouets pour les enfants malades**, elle a besoin de 5000 jouets par an.



Elle nous a sollicités pour participer à cette collecte de jouets ; c'est pourquoi, si vous désirez donner un (ou des) jouet(s), vous pouvez le(s) déposer dans nos locaux, il faut que ce jouet soit en bon état (les peluches sont acceptées si elles sont à poils courts).

L'association LUDO 62 a besoin également de livres, bandes dessinées, dvd, cd, pour enfants.

ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX : BIBLIOTHEQUE SONORE

Nous vous informons qu'il existe une bibliothèque sonore à Calais. Elle est située 17 rue de Vic à Calais.

Cette bibliothèque est destinée aux personnes malvoyantes ou aveugles : elle prête gratuitement des livres sonores (livres enregistrés sur support audio). Elle peut également prêter gratuitement le lecteur de cd.

Afin de bénéficier du prêt gratuit des livres sonores, la seule obligation est de fournir un certificat médical attestant la déficience visuelle.

Si vous désirez plus informations, vous pouvez :

- téléphoner à la bibliothèque au 03.21.96.48.41 (téléphone-répondeur),
- envoyer un mail à l'adresse : 62cadvbs@sfr.fr,
- aller à l'une des permanences qui ont lieu le 1er et le 3^e samedi de chaque mois de 14h00 à 17h00.



PREVENTION DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Nous vous rappelons que notre région est la plus touchée par les intoxications au monoxyde de carbone. Ce gaz inodore, incolore et sans saveur est émis lors du dysfonctionnement d'une installation à combustion : chaudière, chauffe-eau, poêle, convecteur, quel que soit le combustible utilisé (charbon, fioul, gaz, pétrole). Il entraîne l'asphyxie et peut rapidement être mortel.



Pour éviter ces intoxications, trois actions sont primordiales :

- le ramonage mécanique, au minimum annuel, par un professionnel des conduits de fumées,
- l'entretien annuel par un professionnel de tous les appareils à combustion,
- la vérification de la présence et l'entretien des ventilations.

Autres précautions : Les chauffages d'appoint (feux à pétrole, appareils mobiles au gaz) sont à installer dans une pièce bien ventilée et ne doivent pas fonctionner en continu (2 heures maximum). Il existe des détecteurs de monoxyde de carbone pour les domiciles, on peut les trouver dans les commerces de bricolage (ex : Leroy Merlin, Bricoman, ...). Le prix à l'unité est d'environ 40 euros.

LE CAHIER DE LIAISON

Nous vous invitons à mettre à disposition de votre (vos) intervenantes) un cahier. Celui-ci sera un outil de communication appréciable, utilisable par les différentes personnes intervenant chez vous et/ou votre famille, il permettra également une meilleure coordination entre les aides à domicile.

PREVENTION DE LA TRANSMISSION DES VIRUS HIVERNAUX

Afin d'éviter la transmission des microbes, il faut :

- se laver les mains régulièrement ou bien utiliser une solution hydro alcoolique dans les lieux où il n'y a pas d'eau à proximité.
- se servir de mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez et se couvrir la bouche, le nez en cas d'éternuement ou de toux, jeter les mouchoirs souillés dans une poubelle avec couvercle.
- aérer régulièrement le logement.



ENQUETE DE SATISFACTION ANNUELLE DES USAGERS

Comme chaque année, nous vous demandons de remplir un questionnaire de satisfaction, celui-ci doit vous être transmis par votre intervenante, si vous ne l'avez pas eu, merci de contacter l'association afin que nous y remédions.

Nous remercions toutes les personnes qui participent à la réalisation de cette enquête en nous retournant leur exemplaire rempli.

Dès que nous aurons enregistré et analysé les réponses, les remarques, notées sur ces documents, nous vous en transmettrons les résultats.

Cette enquête est réalisée pour connaître votre satisfaction mais aussi les axes d'amélioration à mettre en place, ce que nous faisons dans la limite de nos possibilités, afin de répondre au mieux à vos attentes et besoins.

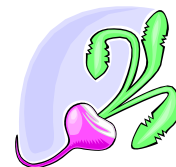
TRUCS ET ASTUCES

Affûter des ciseaux : si vous n'avez pas de pierre ou de couteau à aiguiser, l'astuce consiste à découper de la toile émeri ou du papier de verre avec les ciseaux.



Miroir sans buée : pour éviter la formation de buée sur le miroir de votre salle de bains, lavez-le avec un mélange d'eau chaude, de vinaigre et quelques gouttes de liquide vaisselle. Essuyez soigneusement afin de ne laisser aucune trace.

Radis en forme de fleur : pour transformer vos radis en fleurs et obtenir ainsi une belle décoration pour vos entrées, fendez les radis en six (dans le sens de la hauteur) puis plongez les radis dans de l'eau froide. Les « pétales » de radis vont s'ouvrir comme par magie.



Réfrigérateur sans mauvaises odeurs : plier en quatre une feuille d'essuie-tout, l'imbiber de jus de citron ou de vinaigre. Puis la mettre dans le réfrigérateur pendant 1 heure.

La recette de Pierrot : le waterzooï de volaille de Licques (pour 4 personnes)

Le waterzooï importé de Belgique se cuisine avec du poulet cuit au bouillon, à la crème et aux légumes. On peut le faire également à la poule ou toute autre volaille.

Ingrédients : 4 cuisses de poulet ou un poulet coupé en 4 – 1 oignon – thym – laurier – 1 clou de girofle – 1 poireau – 2 carottes – 2 navets – 1 tête et branche de céleri – Sel – Poivre – 30 gr de beurre.

Liaison : 3 cuillères à soupe de crème fraîche – 2 jaunes d'œuf – 1 citron pressé – Cerfeuil – Sel – Poivre.



- Mettre le poulet découpé dans un faitout avec 1 litre d'eau environ.
- Ajouter 1 oignon piqué d'un clou de girofle, thym, laurier, sel et cuire à petits bouillons pendant 30 minutes.
- Tailler le poireau, les carottes, la tête de céleri, la branche et les navets en julienne.
- Dans un sautoir ou autre, faire revenir dans le beurre ces légumes pendant quelques minutes, sans coloration.
- Ajouter 1 demi-litre du bouillon de cuisson sur ceux-ci.
- Poser votre volaille et terminer la cuisson une dizaine de minutes.
- Dans ce bouillon, ajouter le mélange jaunes d'œufs, citron pressé, crème fraîche (liaison) et rectifier l'assaisonnement.
- Laisser infuser et réduire, porter à ébullition.
- Dresser en mettant les légumes taillés sur la volaille et napper de sauce. Saupoudrer de cerfeuil haché qui parfumerait ce waterzooï goûteux. Accompagner de pommes de terre à l'eau ou de riz.

(source de ces informations : TV Avantages n°74 et n°75)

Astuce patoisante :



Pour tertous qui se posent à chaque fos eul'grinde question lorsqu'i vint l' temps ed'changî d'heure : "Ein avinche ou bien ein arcule ?" Té veux un truc pour t'in rapp'ler... Ravise bin...en OCTOBRE: cha finit par RE donc on arcule ...euch t'chiote aiguille ...en AVRIL...: ça qu' minche par AV donc on avinche euch t'chiote aiguille; ta tout comprin ? Ché bin..hein !!!

(source de cette astuce : <http://forum.aufeminin.com>, sur une idée originale de mme Desseigne)

N'HESITEZ-PAS A NOUS FAIRE PARVENIR VOS TRUCS, ASTUCES ET RECETTES AFIN QUE NOUS LES PUBLIONS DANS NOTRE PROCHAINE RUBRIQUE.

Nous vous informons que la personne rédigeant cette rubrique ne teste pas les trucs, astuces, recettes avant l'édition de la gazette.

Rappel

MATERIEL ADAPTE POUR UNE INTERVENTION IDEALE

Pour tout complément d'information : contactez-nous au 03.21.85.18.18.

Aide à la personne - Soins : nous vous informons qu'en fonction de l'autonomie de la personne aidée, du matériel peut faciliter la réalisation de l'intervention. Des prises en charge existent pour certains matériels, pour en bénéficier, il vous faut demander une prescription à votre médecin.

Voici ci-après, des exemples de matériel : Lit médicalisé - Lève-malade et verticalisateur - Déambulateur - Fauteuil coquille - Chaise percée - Réhausseur WC - Barre d'appui - Siège de bains - Planche de transfert.



Aide ménagère : afin de limiter les risques de T.M.S. (Troubles Musculo-Squelettiques), nous vous invitons à mettre à la disposition des intervenantes du matériel adapté à leur travail, ergonomique (ex : balai espagnol pour éviter la torsion de la serpillière à la main et ainsi les problèmes de canal carpien, ...).

Le recours à ce matériel facilite le travail de l'intervenante, permettant ainsi de limiter les arrêts de travail liés aux risques professionnels du métier (par exemple : opération du canal carpien), les accidents de travail (par exemple : douleurs dorsales à la suite d'un transfert sans matériel) et par conséquent le recours aux remplaçantes dans les domiciles.

PREVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)

Nous vous présentons, à la page suivante, des informations collectées sur le site internet : www.servicessalapersonne.gouv.fr

2^e page du dépliant TMS à insérer